



VILLECHENEVE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL En date du 16 NOVEMBRE 2006

PRESENTS :

MM. CRIBIER. CHAZELLES. PIQUET. GONNARD. MME CHIRAT. MM. VARILLON. DUMAS. JACQUEMOT. LACAND. SARCEY. MME DUSSUYER. MM. GRANJARD. MME BERTHOLAT. MM. GUERIN. NIEPCE.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christiane LESNE, nouvel agent recruté par la commune de Villechêneve en remplacement de Mademoiselle Valérie PERRAT. L'emploi sera pourvu par Madame LESNE à compter du 01^{er} décembre 2006. En ce qui concerne l'agence postale communale, Madame LESNE occupe ses fonctions depuis le 06 novembre 2006.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Décide de mettre à disposition de la société de chasse, de l'Echo du Mont d'Azol et de l'école de musique communautaire, de l'Association des Etoiles d'Azol et de la Paroisse SAINT-PAUL-EN-FOREZ-DONZY des locaux situés dans la nouvelle Mairie et d'établir des conventions d'utilisation et financières des locaux.
- 2) Est avisé d'une nouvelle demande de certificat d'urbanisme formulée par Monsieur André PERRIER concernant une demande d'aménagement d'un bâtiment existant au lieu-dit « Le Goutail ». Un avis défavorable a été émis.
- 3) Fixe à 4 euros l'abonnement annuel à la bibliothèque municipale à partir de l'exercice 2006.
- 4) Examine la demande formulée par l'animation péri-scolaire au sujet de l'augmentation du temps de travail de Madame VIGNON , ATSEM, suite à la démission de Mme Marie-Claire CHAL .

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Rhône et vote du Conseil Municipal, le temps de travail de Mme VIGNON sera modifié à compter du 01^{er} janvier 2007.

- 5) Ecoute un compte-rendu de la réunion de la Commission bâtiment au sujet du lancement prochain du programme triennal 2007-2009 avec le Conseil général du Rhône.
- 6) Accepte la subvention attribuée par l'Etat au titre des amendes de police 2006 d'un montant de 7 523 euros pour l'aménagement des trottoirs aux abords de l'Ecole.

- 7) Est avisé de l'inauguration officielle du Musée du Patrimoine le 15 décembre 2006 à 18 heures.
- 8) Fixe le montant du loyer mensuel du logement de la Nouvelle Mairie, type 2, à 350 euros, chauffage compris.
- 9) Est avisé du remplacement de Monsieur CHAZELLES Bernard , coordonnateur communal pour le recensement de la population 2007, par Monsieur Bruno PIQUET.
- 10) Nomme Monsieur Gérard VERNAY comme agent recenseur sur la commune de Villechenève. Recensement prévu en janvier et février 2007
- 11) Approuve la décision modificative afin de régler une facture d'investissement d'un montant de 5 148.78 euros TTC sur le programme d'aménagement des trottoirs aux abords de l'Ecole.
- 12) Décide de soutenir le Centre Médical de l'Argentière à AVEIZE pour le maintien indispensable d'une réelle capacité de soins de rééducation ainsi que les futurs projets de développement.
- 13) Décide de soutenir le personnel de l'Agence France Télécom de TARARE suite au projet de fermeture de l'agence en janvier 2007.
- 14) Est informé des dates des élections présidentielles fixées les 22 avril et 06 mai 2007 et élections législatives les 10 et 17 juin 2007
- 15) Délibère au sujet de différentes questions diverses.

Fait à Villechenève

Le 17 novembre 2006

Le Maire,

J. CRIBIER